



CONSEIL INTERMINISTÉRIEL du **Tourisme**

Assurer le succès touristique de nos territoires



19 janvier 2018

Contact

Service de presse
de Matignon
57, rue de Varenne
75007 Paris
Tél. : 01 42 75 50 78/79



Sommaire

Introduction : une stratégie globale pour faire fructifier le potentiel touristique de la France et de ses territoires	3
1 - Des services publics mobilisés pour une meilleure qualité de l'accueil : mise en œuvre des mesures décidées lors du premier CIT de juillet 2017	5
2 - Une politique du tourisme renforcée sur deux axes :	7
- La promotion : agir sur la demande touristique par la mobilisation de l'ensemble des acteurs envers la promotion touristique. Un objectif d'1€ de promotion internationale par touriste accueilli en 2022	7
- L'investissement : agir sur l'offre touristique, en mobilisant l'investissement pour la construction et la réhabilitation. Un objectif de 15Md€ d'investissement touristique par an en 2022	8
3 - Pour y contribuer, l'opérateur national Atout France va se transformer	12
Annexes.	
1 - mesures adoptées en faveur de la gastronomie, facteur majeur d'attractivité de la France	13
2 - mesures adoptées en faveur du tourisme d'affaires	14
3 - une mobilisation continue du ministère de l'Intérieur pour la sécurité des touristes	14
4 - éléments statistiques sur l'investissement touristique en France	15



Introduction

Une stratégie globale pour faire fructifier le potentiel touristique de la France et de ses territoires

Le tourisme est un secteur d'activité crucial pour la France. Notre pays est la première destination pour les touristes internationaux et le marché mondial du tourisme devrait continuer à connaître une très forte croissance du fait de l'émergence d'une forte classe moyenne, notamment dans les pays d'Asie.

Ces tendances ouvrent un potentiel d'emplois et de croissance immense pour la France et ses territoires. La volonté du Gouvernement est de tout mettre en œuvre pour faire fructifier ce potentiel. Les objectifs ont été fixés et sont ambitieux : 100 millions de touristes internationaux accueillis en 2020 et 50 milliards d'euros de recettes économiques.

Au-delà des chiffres, le secteur du tourisme connaît un véritable bouleversement, du fait de la concurrence accrue entre les destinations, au sein de l'UE et hors-UE, des changements dans les modes de consommation avec des attentes nouvelles, et de la diffusion du numérique, qui modifie considérablement les relations entre les professionnels et les clients.

Après l'année 2016 où le secteur touristique français a souffert d'un net recul suite aux attentats, 2017 a marqué une forte hausse, qui est plus qu'un simple rattrapage. La réaction forte des acteurs publics et privés, nationaux et locaux, permet ainsi de conclure l'année 2017 sur une fréquentation record comprise entre 88 et 89 millions de visiteurs étrangers. C'est un résultat dont le Gouvernement se félicite, mais qui ne justifie pas la complaisance.

Pour développer ce secteur stratégique, le Gouvernement a fait du tourisme une priorité de son action. Il a pour cela développé une méthode inédite : instauré en juillet 2017, le Conseil interministériel du tourisme (CIT) présidé par le Premier ministre réunit tous les 6 mois les ministres concernés, les élus et les professionnels du secteur autour d'une feuille de route définie à l'avance sur dix-huit mois. Cette gouvernance, qui associe sous la conduite du Premier ministre tous les ministres concernés, garantit la possibilité de faire avancer le secteur touristique français en activant les nombreux leviers qui en font la qualité (notamment les transports, la sécurité, la promotion internationale, la régulation économique, le handicap et la politique sociale). Le Premier ministre a confié au ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, Jean-Yves LE DRIAN, et au secrétaire d'État Jean-Baptiste LEMOYNE la charge d'animer l'équipe gouvernementale pour le tourisme entre chaque réunion. Ces derniers ont ainsi réuni un Conseil de pilotage du tourisme le 10 octobre dernier.

En application de cette méthode en mode « projet » et inclusive, deux missions ont été confiées, depuis juillet, par le gouvernement à des personnalités reconnues.

- Éric LOMBARD, directeur général du groupe Caisse des Dépôts, Serge TRIGANO, président fondateur de Mama Shelter et Philippe AUGIER, maire de Deauville ont élaboré, au terme d'une vingtaine d'auditions, une série de propositions portant sur le soutien au renforcement de l'investissement touristique.
- Christian MANTEI, directeur général d'Atout France, Jacques BARRE, président du Groupement National des Chaînes Hôtelières, et Germain LELARGE, fondateur de l'agence Du Nord Au Sud, ont quant à eux produit un rapport de quinze recommandations visant à amplifier le financement de la promotion.

Après la présentation de ces deux rapports, le CIT a décidé de retenir des mesures fortes destinées à :

- stimuler la demande adressée à la France grâce à une politique partenariale publique privée et une contribution complémentaire pérenne de la part de l'État ;
- renforcer l'ingénierie et les financements nécessaires à l'émergence de projets touristiques structurants dans tous les territoires, afin d'assurer le renouvellement continu de l'offre.

Pour porter ces deux politiques, la place de l'opérateur national Atout France sera confortée comme « maison commune » des acteurs du tourisme – État, collectivités territoriales et entreprises privées – mais transformée pour porter, sur les deux jambes de la promotion et de l'ingénierie, une « Équipe France » du tourisme qui assure le succès des territoires.

Les objectifs du Gouvernement sont clairs : créer un cadre favorable et équitable pour tous les professionnels du tourisme, améliorer la qualité des services publics et leur contribution à une offre touristique de qualité, accélérer la modernisation continue des infrastructures touristiques, capter une part substantielle de la croissance mondiale du secteur touristique.



1– Des services publics mobilisés pour une meilleure qualité de l'accueil : mise en œuvre des mesures décidées lors du premier CIT de juillet 2017

La qualité de l'offre touristique est l'élément essentiel qui permet de faire venir, revenir et rester les touristes français et internationaux. Les services publics de l'État ont un rôle à jouer essentiel pour faire en sorte que l'expérience du touriste en France soit de qualité. À cette fin, le Gouvernement a souhaité amplifier les actions menées pour assurer que les touristes, en particulier internationaux, aient une expérience de qualité au contact de la France.

Depuis le premier Conseil interministériel du tourisme, les mesures suivantes ont été adoptées :

► **8 nouveaux pays inclus dans le programme du MEAE de délivrance des visas en moins de 48 heures. Les résultats sont probants :**

- Russie : +60% en 2017 : l'une des plus fortes progressions du réseau
- Inde : +30% en 2017 : ce qui place la France en tête des pays Schengen

► **Réduction constatée des files d'attente aux départs et aux arrivées des aéroports franciliens. En 6 mois, une batterie de mesures ont été adoptées avec des résultats conséquents :**

- 335 effectifs supplémentaires déployés sur Orly et Roissy (200 fonctionnaires de police, 135 adjoints de sécurité). Les effectifs de la PAF reçoivent ponctuellement, aux périodes les plus sensibles en matière de trafic, l'appui de fonctionnaires des compagnies républicaines de sécurité (CRS). Cela a par exemple été le cas lors des week-ends des festivités de fin d'année. Affectées en majeure partie à la sécurisation des zones publiques, ces forces permettent ainsi aux policiers de la PAF de se recentrer sur le positionnement en aubettes.
- Au niveau technologique, déploiement de 90 SAS biométriques à reconnaissance faciale d'ici la saison estivale 2018 dans les aéroports franciliens, prenant le relais des SAS biométriques à reconnaissance digitale et acceptant davantage de personnes éligibles (ensemble des ressortissants de l'Union européenne disposant d'un passeport biométrique) ainsi qu'un traitement plus rapide de chaque passage.
- Mise en place, pour la première fois, d'un outil automatique de mesure du temps d'attente en temps réel. Cet outil est partagé entre les services du ministère de l'Intérieur et l'exploitant aéroportuaire pour améliorer l'anticipation des pics d'affluence et ainsi optimiser l'armement des aubettes par les fonctionnaires de police. Mise en place en février 2018 d'une expérimentation par la DPAF ORY d'un outil de prévision de l'armement des positions de contrôle, développé par l'agence européenne Frontex, permettant de prévoir les besoins d'armement en fonction du trafic et des flux prévisionnels sur les lignes frontalières.
- Adaptation des infrastructures de contrôle afin de les mettre en capacité de suivre l'augmentation de flux. 2 nouvelles aubettes (donc 4 points de contrôle) ont d'ores et déjà ouvert en décembre 2017 à Orly Sud. Au total, par rapport à l'été 2017, plus de 20 autres points de contrôle seront opérationnels d'ici l'été 2018. Dès validation du plan de dimensionnement pour 2020, ADP effectuera les travaux nécessaires.

1 - Des services publics mobilisés pour une meilleure qualité de l'accueil : mise en œuvre des mesures décidées lors du premier CIT de juillet 2017.

- Diffusion de nouvelles méthodes organisationnelles : adoption d'un plan de lutte contre les bagages abandonnés, développé par ADP. Un protocole et un arrêté préfectoral fixent désormais, depuis janvier 2018, un nouveau mode d'intervention. La longueur des vérifications nécessitées par les autorisations de sortie du territoire des mineurs français et étrangers résidents en France est un point de vigilance soulevé par la PAF. **Une sensibilisation importante des compagnies ainsi qu'une communication renforcée sur site internet a permis de faire en sorte** que ces contrôles s'opèrent en amont du passage aux aubettes pour éviter de perturber la fluidité au niveau de ces derniers.
- Tout cela a été possible par la mise en place d'une gouvernance ad hoc, *via* un comité de suivi co-présidé par le Secrétaire Général du ministère de l'intérieur et le PDG du groupe ADP, se réunissant à un rythme mensuel. Deux groupes de travail spécifiques ont été mis en place : sur l'adaptation des infrastructures de contrôle à l'augmentation du flux de voyageurs (aubettes, SAS Parafe) et sur les indicateurs.

Aussi bien à CDG qu'à Orly, le groupe ADP et la PAF constatent une nette amélioration de la situation. Les temps d'attente des voyageurs ont diminué, avec des progrès plus sensibles à CDG qu'à Orly. L'absence de délais d'attente longs lors des grands départs en vacances hivernales du week-end des 23-24 décembre, où les pics ont pourtant atteint voire parfois dépassé ceux enregistrés lors de l'été 2017 (plus de 200 000 passagers par jour à Roissy par exemple), démontre l'efficacité de la combinaison des mesures humaines, matérielles et organisationnelles mises en œuvre depuis six mois. Les actions et réflexions doivent se poursuivre pour consolider ces résultats, à l'aune de prévisions selon lesquelles le trafic aérien est susceptible de croître de 12 à 15% d'ici cinq ans.

- **Mise en place d'un dispositif pérenne de nettoyage des autoroutes A6, A3 et A1 entre les aéroports franciliens et la capitale** : le Gouvernement a débloqué une enveloppe de 4 millions d'euros par an dans le budget d'entretien et de régénération des routes pour assurer le nettoyage et l'entretien de ces abords. La montée en puissance de ce dispositif s'effectuera à compter de la fin d'année 2018. Une réponse judiciaire et policière de lutte contre les filières déversant les débris le long de ces voies sera également apportée.
- **Lancement de la plateforme DATA TOURISME d'open data des données touristiques institutionnelles, le 12 décembre dernier**, permettant l'accès à plus de 56 000 données gratuites relatives aux points d'intérêt touristique et aux événements. La plateforme sera enrichie en 2018 de nouvelles données (hébergement, commerce, restauration) et de nouvelles fonctionnalités (anglais, statistiques), dans la poursuite du partenariat institué avec les Comités régionaux du tourisme, les comités départementaux du tourisme et les offices de tourisme. Actuellement plus de 900 utilisateurs ont déjà cherché des données sur la plateforme, pour les intégrer notamment dans des applications touristiques ou de géolocalisation, ou dans la création de services aux touristes.
- **La convention Culture/tourisme a été signée au cours du CIT**. Elle signe l'engagement des ministères de la Culture, de l'Europe et des Affaires étrangères et de l'Économie et des Finances dans la coordination de leurs actions au bénéfice de la mise en œuvre d'une politique touristique culturelle.



2 – Une politique du tourisme renforcée sur deux axes : la promotion et l'investissement

2.1 – La promotion : agir sur la demande touristique par la mobilisation de l'ensemble des acteurs envers la promotion touristique. Un objectif d'1€ de promotion internationale par touriste accueilli en 2022

Le modèle adopté pour le fonds d'urgence décidé en 2016 et financé en 2017 pour la promotion du tourisme a porté ses fruits : aux 10M€ exceptionnellement versés par l'État à Atout France se sont ajoutés 10M€ supplémentaires d'apport des partenaires publics et privés (régions et entreprises). Aujourd'hui, les résultats sont au rendez-vous. Les marchés internationaux reprennent et les prévisions nous font entrevoir une année record en 2017 avec 88 à 89M de visiteurs internationaux accueillis.

Au cours de la soixantaine d'auditions menées par les trois rapporteurs de la mission sur le financement de la promotion internationale, les professionnels ont souligné le virage pris par Atout France dans sa stratégie marketing. Ils souhaitent renouveler et amplifier le modèle du cofinancement « État - Régions - Entreprises ».

1. Pour amplifier et donner de la prévisibilité à l'apport public, la part de la recette visa allouée à la promotion sera stabilisée au taux de 3% de la recette globale à partir de 2019. Le mécanisme actuel, qui alloue à l'opérateur une fraction de la variation de la recette visas, est procyclique : il annule tout financement supplémentaire en cas de baisse des recettes perçues au titre des visas émis. Désormais, un taux fixe de 3% du montant total de la recette de l'année n-1 sera appliqué. La recette ainsi générée sera répartie de manière pérenne entre le financement des vacataires nécessaires à la délivrance des visas (25%) et le financement de la promotion d'Atout France (75%). Sur la base du montant total de la recette visas en 2017, cette formule permettra d'assurer 4.5M€ au financement de la promotion à partir de 2019. À ce montant s'ajoute 2.5M€ à partir de 2019 au titre de la valorisation de la gastronomie française. À partir de 2019, **ce sont donc 7M€ d'apports de l'État qui seront assurés.**

2. Un effet levier confirmé auprès des régions et des entreprises privées, dès 2018. La mission sur le financement de la promotion a permis de confirmer l'engagement substantiel de grands acteurs du tourisme français aux côtés d'Atout France. 6M€ supplémentaires de fonds privés devraient ainsi être dégagés au profit de la promotion dès 2018 au regard de l'engagement supplémentaire de 6M € de l'État pour cette même année (répartis entre 4.5M€ issus de la recette visas, selon l'ancienne formule de calcul, et 1.5M€ budgétés pour la valorisation de la gastronomie). Les collectivités territoriales sont elles aussi appelées à contribuer de manière pérenne et dès 2018. Le ministre Jean-Yves LE DRIAN et le secrétaire d'État Jean-Baptiste LEMOYNE ont tenu une réunion de travail le 16 janvier à ce sujet avec les Présidents des conseils régionaux.

Au total, pour 2018, Atout France peut de manière crédible viser **une enveloppe supplémentaire de 15M€**, à comparer à son budget annuel normal de 70M€. À partir de 2019, sur la base d'un engagement de l'État de 7M€ et d'une dynamique forte des partenariats avec les entreprises privées et les collectivités territoriales, une cible 20M€ est à la portée du secteur du tourisme. Le ministre Jean-Yves LE DRIAN et le secrétaire d'État Jean-Baptiste LEMOYNE continueront à demeurer mobilisés pour atteindre cet objectif, en vue à terme d'une dépense de promotion de 1 euro par touriste étranger.

2 – Une politique du tourisme renforcée sur deux axes : la promotion et l'investissement

2.2 – L'investissement : agir sur l'offre touristique, en mobilisant l'investissement pour la construction et la réhabilitation. Un objectif de 15Md€ d'investissement touristique par an en 2022

L'investissement touristique représente aujourd'hui environ 12,5 milliards €/an avec une forte disparité entre régions. Ce niveau reste cependant inférieur à celui de 2010, alors que dans le même temps la consommation touristique a progressé de près de 15%. Or, le niveau d'investissement outre qu'il constitue un levier majeur de renforcement de l'attractivité des destinations et filières, est un outil puissant de compétitivité des entreprises. L'investissement dans le développement de l'industrie du tourisme est donc une exigence pour l'internationalisation du tourisme français et pour la diffusion des flux sur l'ensemble des territoires.

Pour répondre à ce défi, le CIT a examiné des mesures ambitieuses visant à renforcer sensiblement les investissements touristiques d'ici la fin du quinquennat et à atteindre 15Md€ d'investissements par an, en complément du cadre fiscal très favorable adopté par le Gouvernement dans la loi de finances 2018 (mise en place du prélèvement forfaitaire unique, transformation de l'ISF en IFI, trajectoire de baisse de l'impôt sur les sociétés).

Il a acté un mode de financement renouvelé, ne reposant plus sur la défiscalisation et cherchant l'effet de levier maximal sur les financements publics, avec trois exigences :

- Stimuler l'investissement sur tous les territoires, en particulier ruraux.
- Proposer une solution adaptée aux besoins de chaque catégorie d'acteurs, et tout particulièrement les TPE/PME.
- Offrir un accompagnement institutionnel dans toutes les phases du développement des entreprises du secteur, notamment en matière de rénovation et de transformation énergétique.

La réponse, élaborée sur la base du travail de la mission confiée à MM. TRIGANO, président fondateur de Mama Shelter, AUGIER, maire de Deauville et LOMBARD, DG de la Caisse des Dépôts, se décomposera en trois volets :

- Financement.
- Ingénierie-accompagnement, ce qui a manqué ces dernières années.
- Simplification, en particulier pour les plus petites structures.

I. Volet financements

1. Pour le financement d'importants projets touristiques de territoire : la Caisse des Dépôts (CDC), plateforme de l'investissement touristique en France, amplifiera *via* sa section générale, ses interventions en tant qu'investisseur territorial portant son enveloppe de fonds à 500M€ sur les 5 prochaines années. En renforçant son engagement sur les territoires, la Caisse des Dépôts contribuera à réaliser près de 3,5Md€ d'investissements en faisant levier sur les autres investisseurs publics et privés. Une liste d'une dizaine de projets particulièrement structurants a été identifiée et fera l'objet d'un suivi renforcé. L'institution établira avec la BEI un partenariat dédié avec d'autres investisseurs institutionnels pour intervenir en co-investissement. Des fonds seront fléchés afin de financer l'ingénierie de projet pour au moins 5 M€ sur 5 ans permettant notamment d'accompagner le traitement du phénomène des « lits froids ».

2. En outre, pour les PME, la Caisse des Dépôts et Bpifrance renforcent le dispositif « Prêt hôtellerie » dédié aux PME du secteur de l'hôtellerie engagé dans un programme de rénovation. Afin de mieux répondre aux enjeux du secteur, et notamment des plus petits hôtels, le plafond du prêt aujourd'hui limité à 400K€ passe désormais à 1M€. La Caisse des Dépôts réalimentera en outre le fonds de garantie doté de 24 M€ qu'elle a déjà constitué auprès de sa filiale Bpifrance à l'occasion de la création du Prêt Hôtellerie, ayant permis d'accorder à ce jour 120 M€ d'opérations, permettant aussi d'élargir le champ à d'autres natures d'interventions et de bénéficiaires.

2 – Une politique du tourisme renforcée sur deux axes : la promotion et l'investissement

3. Le fonds d'investissement en fonds propres France Investissement Tourisme (FIT) sera porté à 200M€, soit un doublement de l'enveloppe actuelle qui a été presque totalement consommée. Outil central de l'action de Bpifrance en matière de financement en fonds propres dans le Tourisme, ce réabondement du FIT est un signal fort. L'enveloppe actuelle a permis de financer des projets innovants d'une trentaine de PME et start up, dans l'ensemble des domaines du tourisme (loisirs, hébergements, voyages, restauration).
4. Bpifrance lancera également un programme « Accélérateur PME » dédié au tourisme en partenariat avec des entreprises sponsors, et en complément du réseau d'incubateurs France Tourisme Lab porté par le Ministère de l'économie et des finances. Ce programme permettra un accompagnement sur-mesure et renforcé pendant 2 ans de 30 PME à fort potentiel de croissance. L'objectif est de lancer la première promotion du programme en septembre 2018.
5. **Les Fonds d'Investissement en Location Meublée (FILM) et les sociétés d'investissements immobiliers cotées (SIIC)** sont en capacité d'investir également dans l'immobilier de loisirs. Créés par la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (dite « loi Macron »), les FILM permettent aux particuliers de devenir propriétaire de parts d'OPCI spécialisées dans la location meublée en leur offrant la possibilité de bénéficier de la fiscalité attrayante de la location meublée non professionnelle (LMNP). De même, les sociétés d'investissements immobiliers cotées (SIIC), dont le statut est très favorable aux investisseurs (faible imposition des plus-values), peuvent investir dans les fonds de commerce (dans la limite de 20% la valeur brute des actifs de la SIIC). Ce statut est bien adapté à l'investissement hôtelier car les SIIC sont des structures d'intermédiation intéressantes pour opérer une mutualisation de l'épargne des particuliers prête à s'investir dans l'immobilier. Les SIIC avec leur statut actuel apportent à la fois sécurité et liquidité à l'investisseur. La mobilisation des SIIC dans l'investissement dans les stations de tourisme permet donc le financement de l'immobilier de loisirs neuf.

II. Volet ingénierie touristique et incitation

1. **Il est créé un front office « ingénierie » destiné à appuyer les montages de projets touristiques.** Baptisé France Tourisme Ingénierie, ce front office vise à corriger ce qui a fait défaut par le passé et qui a pu bloquer la sortie de projets à forte valeur ajoutée touristique. Logé à Atout France et associant la Caisse des Dépôts et la future Agence nationale des territoires, ce front office partenarial visera à accompagner les territoires et les porteurs de projets privés. En lien avec les Régions, il sera un accélérateur d'investissement et d'innovation intégré aux territoires.
2. **France Tourisme Ingénierie se déploiera sur l'accompagnement de 10 projets** structurants pour l'offre touristique des territoires français (liste non publique pour assurer le respect du secret des affaires) et **sur l'accompagnement de territoires** en phase d'expérimentation selon deux axes, celui de l'adaptation de l'offre hôtelière et celui du développement touristique de station de taille modeste.
3. **Concernant le phénomène des « lits froids-volets clos », certaines modifications de règles de nature législative et réglementaire seront par ailleurs étudiées à la lumière des conclusions du rapport :**
 - Permettre un zonage plus fin de la destination des constructions dans les PLU, entre « résidences de tourisme » et « hôtels » afin de donner aux maires la possibilité d'orienter les choix de constructions.
 - Moduler les règles de copropriété en abaissant notamment les conditions de majorité requises (travaux en cours dans le cadre de l'ordonnance d'habilitation du projet de loi ELAN).
 - Créer des contrats de performances énergétiques et touristiques, permettant à des tiers investisseurs de financer des travaux de rénovation énergétique des bâtiments à dimension touristique tout en se rémunérant par la suite sur les gains d'énergie constatés et la mise en location des biens – une étude de faisabilité sera lancée.
 - Renforcer le caractère contraignant des conventions d'aménagement touristique, encore trop méconnues, qui permettent à la collectivité de connaître et orienter les aménagements touristiques.

2 – Une politique du tourisme renforcée sur deux axes : la promotion et l'investissement

Enfin, une mission IGF-CGEDD sera lancée sur le phénomène des « lits froids-volets clos » pour opérationnaliser les principales propositions du rapport. Ses conclusions sont attendues d'ici le prochain CIT organisé le 19 juillet 2018.

4. Localement, les préfets de région seront appelés à réunir avec les régions les principaux acteurs institutionnels et privés de leur ressort pour faire un point des principaux projets touristiques, en présence des différents services de l'État.

5. Pour accompagner ces évolutions, l'État :

- Renforce le volet investissement des contrats de destination dont les premiers, arrivés à échéance en décembre, seront prolongés par avenant pour 3 ans. Jusqu'alors centrés sur la promotion d'une marque de territoire, ils devront désormais déployer un volet investissements. 4 reconductions des contrats de destination ont été signées lors de la tenue de ce CIT (Biarritz destination golfe, Lyon cité de la gastronomie, le Val de Loire, Bordeaux).
- Demande à Atout France de déployer un volet régional du « Tableau de bord national des investissements touristiques » permettant une meilleure analyse des dynamiques territoriales et une optimisation des politiques de développement touristique.

III. Volet simplification

1. Simplification et sécurisation du cadre juridique :

- Une réflexion sur une réforme du régime des stations classées est lancée. La concertation sera assurée par le ministère de l'économie et des finances, en lien avec les différents ministères concernés.
- Une refonte du classement des offices de tourisme est initiée afin de rendre les critères plus cohérents vis-à-vis de l'organisation et les missions actuelles des offices et en intégrant les évolutions de la loi NOTRe.

2. Augmentation de la lisibilité des équipements et des aménagements touristiques, par l'intermédiaire des mesures suivantes :

- Une révision des classements résidences de tourisme à l'instar de ce qui a été fait en 2016 pour les hôtels afin de favoriser une meilleure lisibilité et une montée en gamme sera lancée.
- Une amélioration des relations commerciales dans le secteur du tourisme est initiée notamment, par le renforcement de l'information préalable des propriétaires-investisseurs dans le secteur des résidences de tourisme et instauration de la possibilité de loyers variables.

3. Accompagnement des plus petits hébergements touristiques dans leur mise en accessibilité.

Les personnes en situation de handicap, mais aussi les personnes âgées dépendantes sont des vecteurs importants de développement touristique. Mais les professionnels du tourisme, singulièrement les petits hébergements hôteliers, se trouvent souvent démunis pour définir et mettre en œuvre leur plan de travaux et leur Agenda d'Accessibilité Programmés (Ad'AP). Plusieurs facteurs expliquent cette situation : la mauvaise circulation d'information ou des difficultés d'accès à cette information, un accompagnement institutionnel perçu comme étant trop limité, la méconnaissance probable des dispositifs de dérogations ou d'allègements dont les hôtels de 5^e catégorie peuvent bénéficier, ou encore un mauvais chiffrage des travaux à réaliser.

Le rapport à la norme, qui n'est pas seulement une contrainte, peut évoluer en parallèle d'un accompagnement accru, en particulier vis-à-vis des plus petits établissements, ceux qui ont le plus de mal à effectuer la mise en conformité.

1. Une objectivation du retour sur investissement pour les professionnels de la mise aux normes / montée en confort sera conduite par le lancement d'une étude sur ce point cofinancée par le public et dont les résultats seront connus fin 2018. En 2018 seront déployés dans les communes des « ambassadeurs de l'accessibilité ». Les équipements touristiques et en particulier les petits hôtels se verront proposer des accompagnements spécifiques.

2 – Une politique du tourisme renforcée sur deux axes : la promotion et l'investissement

2. Un MOOC Accessibilité sera réalisé en 2018 par Atout France. Il s'appuiera sur le cahier des charges qui sera réalisé en 2018 par la Délégation Ministérielle à l'Accessibilité sur la formation et la sensibilisation des professionnels à l'accueil des personnes handicapées.
3. Le ministère de la Cohésion des territoires engage, en lien avec le ministère de l'Intérieur, une réflexion sur la cohérence des règles de sécurité incendie et d'accessibilité pour une meilleure articulation d'ensemble. L'objectif est de simplifier les règles relatives à l'accessibilité en supprimant toute concurrence entre les règles incendie et accessibilité.
4. Enfin, l'appel à candidature « Destination pour tous » a été lancé au cours du CIT par la secrétaire d'État en charge des personnes handicapées et la secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances. La marque « Destination pour tous » sera attribuée début 2019 aux territoires et collectivités qui auront montré leur capacité à accueillir les touristes en situation de handicap, mais aussi les personnes à besoins spécifiques de mobilité, et à leur proposer des sites touristiques, des hébergements et des activités adaptés à leurs spécificité.



3 – Pour accompagner cette stratégie, l'opérateur national Atout France va se transformer

1. Atout France est un opérateur reconnu pour son efficacité marketing et commerciale en matière de promotion internationale (actions sur-mesure ou collectives *via* des grands événements comme Rendezvous en France, des actions de communication, des actions presse ou avec des bloggers influents, le pilotage de clusters thématiques...).

- Il devient désormais un media d'influence de toutes les destinations avec le lancement du nouveau portail www.france.fr à destination du grand public pour inspirer le visiteur et susciter ses envies d'expériences. En constituant une fenêtre créative et culturelle sur tous les territoires, il met l'accent sur la convivialité et la vitalité d'une France en mouvement et ouverte à tous.
- Il est l'opérateur national d'une promotion internationale, renforcée grâce à un engagement de tous (*cf. supra*).

2. Atout France va intervenir désormais de manière croissante sur le développement de l'offre touristique par une offre d'ingénierie à disposition des porteurs de projets.

- L'opérateur assurait déjà le pilotage des classements d'hébergements touristiques, de plusieurs labels (comme par exemple « Vignobles et découvertes » ou de la distinction Palace). Il produisait des tableaux de bord économiques consacrés aux investissements ou à la connectivité aérienne ainsi que des études thématiques.
- L'opérateur voit désormais sa compétence considérablement renforcée sur la conduite de missions d'ingénierie à la demande des territoires, de la Caisse des Dépôts, de porteurs de projets privés. En cela, il devient un accélérateur d'investissement et d'innovation *via* la constitution d'un front office « France Tourisme Ingénierie » plus puissant en termes de moyens d'intervention et plus intégré aux territoires (*cf. supra*).

3. En pleine cohérence stratégique avec ce nouvel équilibre entre l'action sur les marchés et celle sur les produits, la gouvernance d'Atout France va évoluer d'ici l'été. Celle-ci se traduira par une implication plus forte des exécutifs territoriaux, notamment régionaux, et celle des acteurs publics et privés qui portent l'investissement, l'innovation ou la création en contribuant chaque jour au rayonnement de l'offre touristique française. En matière de promotion, un **comité des partenaires** sera créé, avec un seuil contributif de 500.000€, pour assurer la cohérence des différentes campagnes de promotion et faire profiter l'opérateur de l'expérience des entreprises privées. En matière de promotion, le partenariat public-privé est une garantie d'efficacité.

Au final, l'ambition du Gouvernement est de faire de l'opérateur Atout France « la maison commune du tourisme », qui rassemble l'ensemble des acteurs et démultiplie l'efficacité de leurs actions, en les mutualisant et en assurant la cohérence. Dans l'économie numérique, il est plus que jamais essentiel de mettre fin à l'éparpillement des actions : il faut au contraire fédérer les actions de tous en vue d'en démultiplier l'impact.



Annexes

1. MESURES ADOPTÉES EN FAVEUR DE LA GASTRONOMIE, FACTEUR MAJEUR D'ATTRACTIVITÉ DE LA FRANCE

Comme annoncé par le Président de la République le 27 septembre dernier, un plan d'action Goût de France / Good France est soutenu par le gouvernement afin de faire rayonner à l'étranger l'excellence de notre gastronomie et de donner à voir, sur nos territoires, la qualité d'une alimentation saine, de saison, locale et économe de son environnement.

1/ Les valeurs au cœur de cette initiative française en faveur de la gastronomie

- Vitrine du savoir-faire national inscrite au patrimoine de l'UNESCO, le Repas gastronomique des français est **l'un des symboles de l'excellence à la française**. Elle s'incarne par une diversité unique faite de nos spécificités territoriales et régionales qui favorise le tourisme.
- C'est aussi un levier de **transformation de nos filières dans le cadre des EGA** qui portent l'ambition de « faire de la France le pays où l'on mange le mieux ». L'avenir de la cuisine française se trouve au cœur du produit, il faut accompagner la transformation agricole vers des comportements alimentaires plus sains et durables en se donnant des objectifs ambitieux et rassembleurs.
- C'est une **ambition écologique et environnementale**, en lien avec l'ambition de la France portée au *One Planet Summit* du 12 décembre dernier. La nécessité de l'importance de consommer des produits « locaux » rejoint le respect de la planète évoqué ci-dessus.
- C'est enfin un domaine fort de **progression sociale** grâce à l'**apprentissage et à la très forte employabilité des jeunes ainsi formés dans ce secteur**.

2/ Le plan d'actions

L'année 2018 est l'occasion de faire porter ces valeurs par la gastronomie *via* un plan d'action cofinancé par le privé et, pour la première fois, le public à hauteur de 1,5M€ inscrits au budget 2018 et confiés à une task force en constitution, logée chez Atout France, et qui opérera sur le modèle de ce qui a fait le succès de la French Tech. Parmi les grandes initiatives identifiées à ce stade :

Trois grandes dates viendront rythmer l'agenda de la gastronomie française en 2018

- **L'opération « Good France / Goût de France » du 21 mars 2018** prévoit, pour la quatrième année consécutive, de réunir plus de 3000 restaurants (dont 2 000 à l'international) dans 150 pays pour célébrer la vitalité de la cuisine française.
- **Un « Davos » de la Gastronomie se déroulera en juin 2018** pour faire de Paris la capitale mondiale des débats sur les évolutions des goûts et des modes de consommation en réunissant tous les acteurs qui comptent de cet univers.
- **La « fête de la gastronomie », rebaptisée « goût de France » du 21 au 23 septembre 2018**, sera le grand rendez-vous populaire permettant aux professionnels de partager leurs talents et leurs savoir-faire et terroirs (proposant ainsi des banquets, dégustations, pique-niques, ateliers, conférences...).
- **À terme, en 2019, les trois opérations seront rassemblées** autour d'un même nom « Good France / Goût de France » et de dates proches à la fin du printemps.

Un certain nombre d'actions sont à l'étude pour compléter ces événements et fédérer les initiatives

- Renforcement du « parcours d'excellence culinaire » via des « **Good France ticket** », visa d'un an en formation culinaire dans les restaurants étoilés, pour encourager les étudiants et chefs étrangers à parfaire leur formation dans des restaurants en France – en coordination avec le passeport Talents le cas échéant.
- Création de « **Bourses Goût de France** » pour proposer aux chefs étrangers de venir ré-inventer de nouvelles recettes nationales en France, dans des résidences dédiées.
- Lancement d'un réseau « **d'ambassadeurs Goût de France** » à l'étranger, restaurateurs ou influenceurs, qui ne demandent qu'à être valorisés et reconnus dans leur sympathie pour notre culture culinaire.

2 – MESURES ADOPTÉES EN FAVEUR DU TOURISME D'AFFAIRES

Les métiers de l'événement sont confrontés à une concurrence internationale particulièrement forte. Ces activités représentent, en France, 7.5 Milliards de retombées économiques par an et 120 000 emplois équivalent temps plein.

Depuis l'automne 2016, une contrat de filière a pour but de mobiliser l'ensemble des professionnels de la chaîne de valeur des foires, salons et congrès ainsi que les principaux opérateurs et les pouvoirs publics avec une synergie forte vis-à-vis des métiers du tourisme.

Ainsi, pour l'attractivité de notre territoire et la compétitivité du secteur, le gouvernement est donc prêt à **alléger les formalités administratives en matière de détachement pour les exposants et les salariés qui participent à des événements professionnels et scientifiques, en particulier l'obligation de déclaration préalable**. La loi d'habilitation du 15 septembre permet de faire évoluer la réglementation nationale relative au détachement (formalités administratives), jugée très lourde par un grand nombre de professionnels. L'ordonnance 7 confirmera ainsi cet engagement et sera publiée avant le 15 mars 2018, date limite de l'habilitation. Ce texte concernera aussi d'autres catégories de salariés, en fonction de la nature et de la durée de leur activité, notamment les artistes et les sportifs.

Le gouvernement, en lien étroit avec Atout-France, Bpifrance et Business France, encourageront des mesures de soutien à l'exportation de la filière par l'intégration d'un volet « Rencontres d'affaires et événementiel » à *French Travel*.

De même, conformément aux choix de renforcer la captation de grands événements mondiaux, le déploiement d'une stratégie spécifique centrée sur les congrès internationaux phares à fort potentiel de croissance économique sera encouragé à l'horizon 5 ans.

3 – UNE MOBILISATION CONTINUE DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR POUR LA SÉCURITÉ DES TOURISTES

Conformément au plan sécurité tourisme adopté en 2016, le CIT a été l'occasion de faire un point sur les mesures avancées depuis :

1. **Mise en place du conseil départemental « tourisme et sécurité »** : 72 départements sont aujourd'hui dotés de cette instance de coordination, qui est actuellement en voie de création dans 7 autres.
2. **Élaboration de la cartographie des sites sensibles** : 63 départements disposent aujourd'hui d'une cartographie des sites touristiques sensibles. L'exercice est en cours dans 23 autres départements.
3. **Attribution du label « sécuri-site »** : lancé à l'été 2017, le label a été attribué à 559 sites à ce jour. 148 sites sont en cours d'instruction.

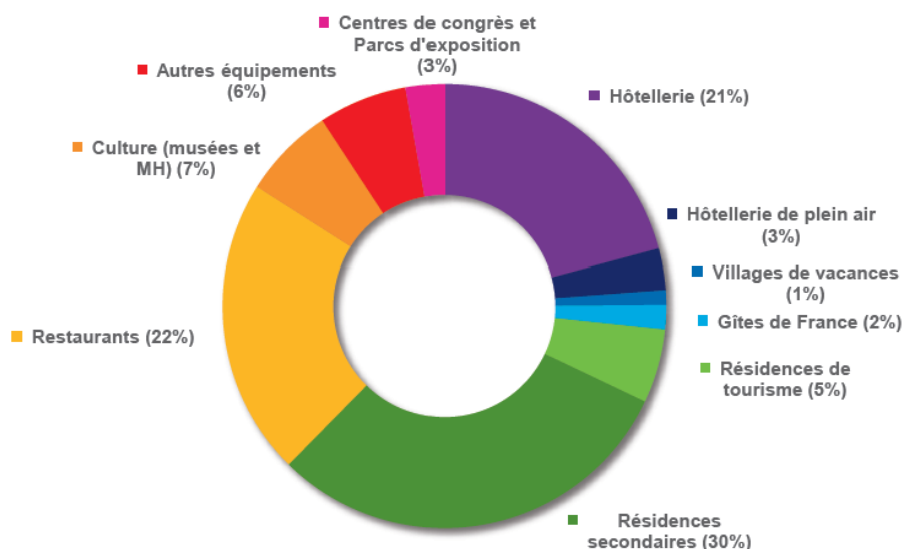
4. **Désignation d'un référent départemental unique « tourisme et sécurité »** : le référent unique est désigné dans 94 départements. À Paris, compte tenu de la diversité et de la complexité des sites touristiques sensibles, 19 référents ont été nommés par la Préfecture de Police.
5. **Mise en place d'un comité interministériel de suivi de la sécurité des établissements et événements culturels** conformément aux décisions prises en conseil des ministres le 9 août 2017. Ce comité associe le ministère de l'Intérieur et le ministère de la culture et de la communication et se réunit mensuellement depuis le 28 septembre. Il vise à approfondir la coopération des deux ministères dans le domaine de la sécurité des sites culturels (musées) ainsi que des événements (festivals) grâce à la mobilisation des forces de la sécurité intérieure sous l'autorité des préfets dans les départements.

4 – ÉLÉMENTS STATISTIQUES SUR L'INVESTISSEMENT TOURISTIQUE EN FRANCE

Une stagnation de l'investissement en contradiction avec la croissance de la consommation touristique

L'investissement touristique représente aujourd'hui environ 12,5 milliards €/an avec 5 régions recevant plus de 1 milliard € d'investissements chacune. Ce niveau reste inférieur à celui de 2010, alors que dans le même temps la consommation touristique a progressé d'un peu moins de 15%. Ce décalage entre niveau d'investissement et de consommation touristique interroge. Outre qu'il constitue un levier majeur de renforcement de l'attractivité des destinations et filières, l'investissement touristique permet également de renforcer la compétitivité des entreprises du secteur. L'investissement dans le développement de l'industrie du tourisme paraît donc une condition nécessaire à l'atteinte par le Gouvernement des objectifs ambitieux fixés par le Conseil Interministériel du Tourisme du 26 juillet dernier.

POIDS RELATIF DE CHAQUE SECTEUR DANS L'INVESTISSEMENT EN 2016



Source : TBIT Atout France

Comparaison européenne

En France, le poids des secteurs caractéristiques du tourisme dans l'investissement total des services marchands¹ s'élève à 6% en 2015, contre 7% en 2011 (voir *tableau 1*). Cette légère baisse reflète le recul ou la stagnation de l'investissement moyen par entreprise dans certains secteurs tels que les hébergements touristiques (de 44 000 € par entreprise en 2011 à 28 000 € en 2015) ou les restaurants et services de restauration mobile (de 23 000 € à 21 000 €).

Le poids des secteurs caractéristiques du tourisme dans l'investissement total des services marchands en France est néanmoins plus élevé qu'en Allemagne (5% en 2015), qui enregistre des performances inférieures dans la plupart des secteurs du tourisme.

Le poids du tourisme dans l'investissement des services marchands atteint seulement 9% en Espagne en 2015, qui dispose pourtant de la deuxième part de marché mondiale à l'exportation de services liés aux « voyages ». Le niveau d'investissement moyen par entreprise en Espagne est ainsi moins élevé qu'en France dans l'ensemble des secteurs touristiques. Ce faible niveau pourrait s'expliquer par l'effort d'investissement élevé réalisé avant la crise économique et financière de 2008-2009. En outre, l'Espagne bénéficie indépendamment du niveau de son infrastructure touristique d'une forte attractivité grâce à sa compétitivité-coût, des conditions climatiques favorables et l'absence d'attentats jusqu'à une période récente.

Le poids de l'investissement des secteurs touristiques dans l'investissement total des services marchands atteint 16% en Italie et 17% au Royaume-Uni en 2015. Dans ce dernier pays, l'investissement a très fortement progressé depuis 2011 (son poids n'était alors que de 9%). La croissance de l'investissement touristique britannique s'est observée dans la plupart des secteurs. Leur compétitivité pourrait davantage reposer sur la structuration de l'offre que dans les autres principales économies de l'Union européenne. Les effets du Brexit, à travers notamment la dépréciation de livre sterling, ne peuvent pas être encore observés.

Tableau 1 - Poids de l'investissement* des secteurs caractéristiques du tourisme dans l'investissement total des services marchands (en %)**

	FRANCE	ALLEMAGNE	ESPAGNE	ITALIE	ROYAUME-UNI
2011	7%	5%	7%	18%	9%
2013	5%	4%	8%	10%	9%
2015	6%	5%	9%	16%	17%

* Investissements corporels uniquement, sauf France : investissements corporels et incorporels (dont le poids est très faible dans les secteurs caractéristiques du tourisme).

** Hors finance et assurances, arts, spectacles et autres activités récréatives, et « autres services aux entreprises ».

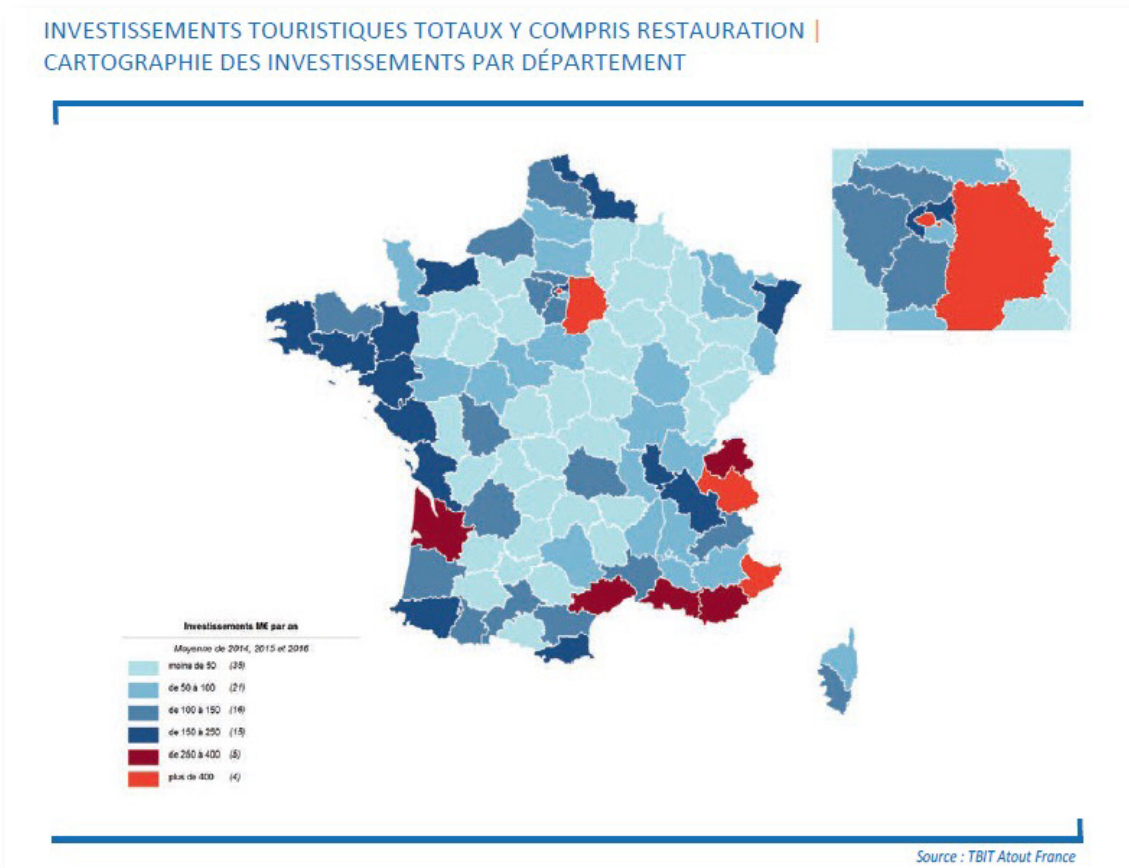
Source : fichiers Insee-FARE (France) et Eurostat.

Une insuffisance de l'investissement peut finir par peser sur l'intensité capitalistique (rapport du stock de capital à la valeur ajoutée) **des secteurs caractéristiques du tourisme et fragiliser leur attractivité**. En France, cette intensité capitalistique est un peu inférieure à celle de l'ensemble des services marchands : de l'ordre de 250% contre 300-350% (sur la période 2011-2015). Sa dynamique est comparable à celle de l'ensemble des services marchands. Au niveau fin, les évolutions sont contrastées : l'intensité capitalistique progresse dans les secteurs de l'hébergement, ainsi que dans celui des agences de voyage ; elle stagne dans les téléphériques et remontées mécaniques ainsi que dans les activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes ; elle recule nettement dans la gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires.

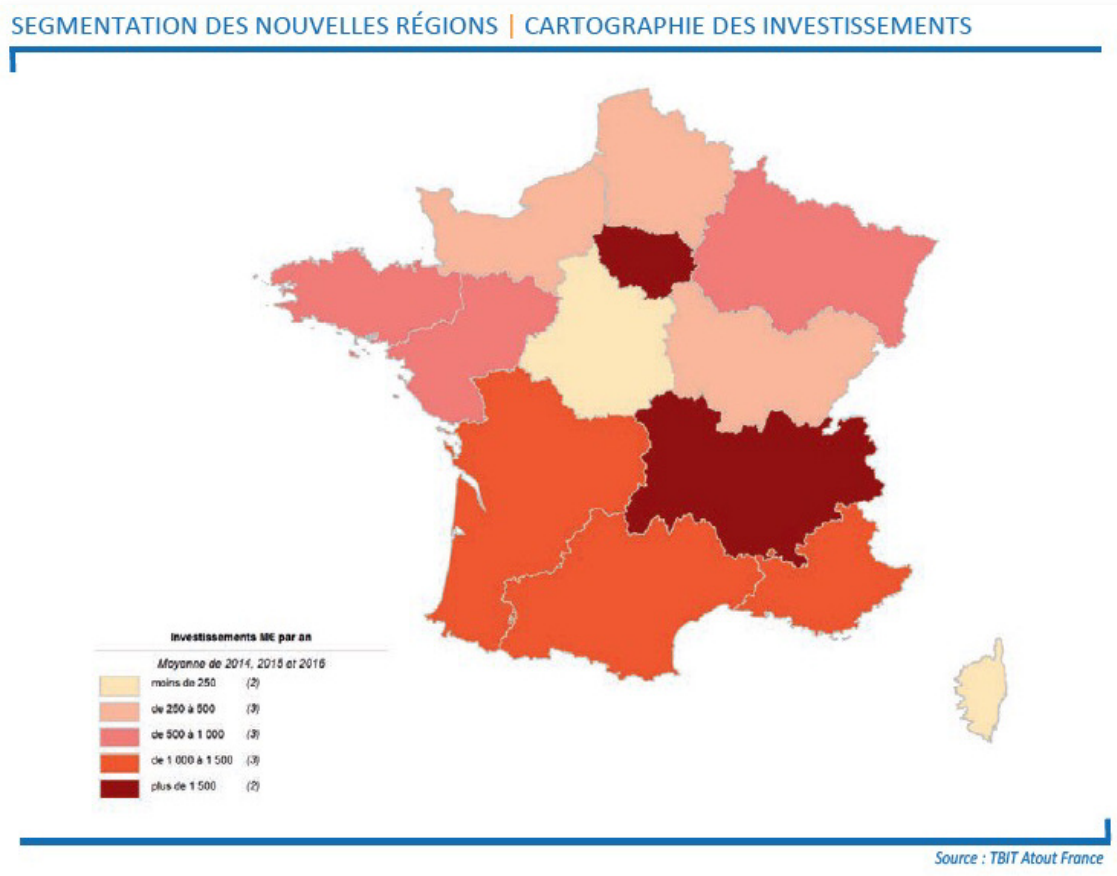
1 Hors finance, assurance, arts et spectacle et autres activités récréatives et « autres services aux entreprises ».

Une forte variabilité géographique

Une analyse, non plus à l'échelle du pays mais en entrant dans le détail des départements, montre une dichotomie entre, d'une part, les départements littoraux et montagnards ainsi que la Petite couronne parisienne et la Seine et Marne (Disneyland Paris) et, d'autre part, le reste du territoire.



Traduite à l'échelle des régions (voir graphique suivant), cette analyse montre plutôt (exception faite de l'Île-de-France, qui reste la région investissant le plus) un clivage nord/sud du territoire français en matière d'investissement.



Or la volonté de diversification de l'offre, qui se traduit notamment par les Contrats de destination, suppose que les efforts d'investissement puissent être mieux répartis.

Une forte variabilité sectorielle

Quand on regarde les évolutions récentes du seul secteur marchand donc (*i.e.* hors résidences secondaires), l'investissement touristique a augmenté de 2% de 2015 à 2016 et croîtrait de 2% en 2017. Cependant, en entrant davantage dans le détail, le seul investissement en hébergement marchand (qui comprend l'hôtellerie, l'hôtellerie de plein air, les résidences de tourisme, les villages de vacances et le réseau des « Gîtes de France »...), et qui se monte à près de 4 Mds € en 2016, a diminué de 1% en 2016 et baisserait sur le même rythme en 2017. Au sein du total des hébergements, l'hôtellerie représente 2,6 Mds € d'investissement. Elle a accusé une baisse de la formation brute de capital fixe (FBCF) de 3% en 2016 : la diminution serait de 2% en 2017. Le déclin est plus accusé pour l'hôtellerie de chaîne (3% les deux années) que pour l'hôtellerie indépendante (- 2% les deux années).

Cette évolution conjoncturelle négative peut traduire en partie la fin d'un cycle de rénovation et d'ouvertures d'établissements, notamment sur le segment du luxe. Il y eu également un important effort de remise aux normes et de montée en gamme, lié à la modernisation du classement hôtelier. Cependant, la profession souligne que beaucoup de petites structures peinent encore à réaliser les investissements nécessaires pour se mettre en conformité avec les normes d'accessibilité. Des investissements nécessaires ne seraient donc pas décidés par les professionnels.

CONSEIL INTERMINISTÉRIEL
du Tourisme
Assurer le succès touristique de nos territoires

19 janvier 2018